

REUNION de CONCERTATION du 03/07/2023

Objet de la réunion : Aménagement terrain Bl. RICHARD/BOURRE – 13008 MARSEILLE - eurolinks
--

Lieu : Maison du CIQ la Pointe Rouge

Intervenants :

- Mairie du secteur 6/8^{ème} représentée par Mr LEMERY – conseiller d’arrondissement délégué aux Grands Projets et aux permis de construire.
- Propriétaire – Mr BONELLI
- Société Marignan : Mr GIROUDON – Directeur Région Provence
- Architecte : Cabinet 331 Corniche représenté par Mr P. PUVIEUX/ J.CONIGLIO/Mme GIANGRECO

Cette réunion de concertation s’est déroulée en présence d’une cinquantaine de participants

1 -Ouverture de la séance par Mr LEMERY.

Cette réunion de concertation a été initiée par la mairie du 6/8^{ème}.

La mairie est soucieuse que tout projet d’aménagement soit présenté en amont à l’ensemble des habitants du quartier concerné.

En retour c’est l’opportunité pour la ville et l’aménageur d’intégrer les remarques éventuelles et ainsi s’assurer l’acceptabilité du projet.

2- Présentation des plans d’études (ci-joint) par le Cabinet 331 Corniche

La totalité de l’usine actuelle sera démolie pour laisser place à un projet de maisons individuelles en R+1. (10 maisons et 9 logements.)

Après démolition, ce projet permettra de multiplier les surfaces d’espaces verts et l’implantation de végétaux– 83% de la surface du terrain est à ce jour imperméabilisé.

49 places de stationnements « eco aménagées »– presque 3 places par habitation - permettront de gérer les véhicules au sein de la résidence.

3- Réflexions/Questions diverses

Sujet	Réponses
➤ Collecte des ordures	Lors de la demande d'autorisation de construire, l'aménageur doit solliciter le service de collecte. Certainement qu'un local fermé sera demandé le long du bl. BOURRE
➤ Déménagement de l'usine	La société Eurolinks transfert progressivement son activité sur son nouveau site à l'extérieur de Marseille.
➤ Analyse pollution : rendre public et informer les riverains.	MARIGNAN a initié comme l'exige la réglementation des études de pollution éventuelle du sol. Ces conclusions pourront être communiquées
➤ Problème de Circulations des livreurs, Sortie ? Entrée ? Sens interdit.	Après qq échanges il semblerait préférable d'accéder à la future résidence à partir du bl Richard pour sortir coté bl. Bourre. De part et d'autre de la résidence un portail sera installé avec la gestion des entrées/sorties par un contrôle d'accès (vidéophone)
➤ Quand débuterons les travaux ?	Sous réserve de l'obtention de l'autorisation de construire les travaux pourraient débuter dès le 2 ^{ème} trim. 2024.
➤	Marignan se propose avant le démarrage des travaux d'organiser une nouvelle réunion pour valider le mode opératoire des travaux (horaires/ sens de circulation...)